

---

**Nombre de membres**

**Séance du 14 septembre 2022**

**en exercice:** 14

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Jean Robert DUHET

**Présents :** 12

**Sont présents:** Jean Robert DUHET, Martine SALLETTE, Corinne DELAVEYNE, Eric TAMISIER, Rémi LAPORTE, Eric GOMEZ, Maïté TEYNAC, Richard DEGAS, Bénédicte AUBELLE, Laurence VASLOT, Dominique ANGELY, Hervé COMPAGNET

**Votants:** 12

**Représentés:**

**Excuses:** Samuel CAMPET, Didier TEYNAC

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Rémi LAPORTE

---

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 MAI 2022**

Le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2022, adressé à chaque conseiller par courrier, est adopté à l'unanimité.

**DEL 032 2022**

**RESTAURATION SCOLAIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC AQUITAINE DE RESTAURATION**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de renouveler la convention avec Aquitaine de Restauration pour la gestion et le suivi des commandes des produits alimentaires et l'élaboration des menus par un nutritionniste.

Cette convention serait signée pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois. Le prix du repas par personne, sur la base de 90 repas par jour sur 4 jours est fixé à 1,93 € HT, soit 2.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la convention avec Aquitaine de Restauration,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. La commune étant divisée en 2 districts, deux agents recenseurs devront être recrutés pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

**ANIMAUX ERRANTS**

La société AHEC, la fourrière de Saint Germain d'Esteuil, arrête son activité et par conséquent, le non-renouvellement du contrat de captage, de transport et de restitution des animaux errants avec la commune.

Ce service étant trop difficile à assurer pour la commune, un courrier sera adressé au Président de la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'île pour demander l'organisation d'un service de fourrière intercommunal.

## **RENTREE SCOLAIRE 2022-2023**

La rentrée scolaire a eu lieu jeudi 1er septembre 2021. 67 enfants y sont inscrits.

Les travaux de rénovation énergétiques de l'école sont terminés. Les tatamis et les tablettes informatiques de la classe mobile ont été changés. Les enseignants remercient le conseil municipal.

## **URBANISME**

M. Eric TAMISIER fait un point sur les dossiers d'urbanisme. A ce jour et pour 2022, les autorisations d'urbanisme qui ont été instruites sont les suivantes :

- certificat d'urbanisme d'information : 51
- certificat d'urbanisme opération : 3
- permis de construire : 4
- déclaration préalable de travaux : 14

La commission urbanisme continue de surveiller les dossiers sensibles et notamment les installations de mobil-home. Monsieur TAMISIER demande aux membres du conseil d'être vigilant et de signaler toute construction qui paraîtrait suspecte et qui nécessiterait une demande d'urbanisme.

## **BIENS VACANTS**

Un notaire a contacté la mairie pour un terrain acquis par la procédure des biens vacants. Il demande s'il est possible d'acheter ce terrain, qui est au milieu de la propriété concernée.

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer un prix unique pour la vente des terrains situés en zone non constructible acquis par la procédure des biens vacants, à savoir :

- terrain nu : 5.00 €/m<sup>2</sup>
- terrain boisée : 10.00 €/m<sup>2</sup>

S'agissant des terrains situés en zone constructible, le conseil municipal décidera au cas par cas.

## **VIDEO-SURVEILLANCE**

M. Dominique ANGELY informe les membres du conseil que des dépôts d'ordures sauvages ont lieu près des containers à verres situés sur la place Roger Mossion. Aussi, il a été demandé un devis pour l'installation d'une caméra ?????. Le conseil municipal donne un avis favorable.

## **PLACES PUBLIQUES**

Mme Martine SALLETTE fait un point sur l'avancement des travaux et des projets pour les différentes places publiques.

### **Place du Foyer Rural**

Compte-tenu des fortes chaleurs de cet été, il a été décidé d'attendre l'automne pour continuer l'aménagement de la place du foyer rural. Dans un premier temps, le personnel communal installera les bancs et les poubelles. Après les vendanges, les membres du conseil municipal se rendront à la SETRAAG à Eysines pour choisir les galets qui seront posés entre les fleurs et l'allée centrale.

### Place de la Musique

Compte-tenu des projets de locations et de constructions de logements autour de la place de la Musique, il est nécessaire de créer des places de stationnements supplémentaires. Un projet sera étudié sur la place de musique ainsi que devant les maisons d'habitations, puisque la commune est propriétaire des parcelles jusqu'au derrière du foyer rural.

### Place du Monument aux Morts

Mme SALLETTE demande l'accord du conseil municipal pour sortir la haie qui entoure la place du monument aux morts pour la réhabiliter de façon plus agréable. Les membres du conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

### **ASSOCIATIONS**

M. Hervé COMPAGNET fait le point sur le forum des associations qui a eu lieu le samedi 3 septembre 2022. Six associations étaient présentes. Des personnes se sont déplacées et ont été intéressées par leurs activités.

Deux associations demandent l'attribution d'un second placard (foyer rural et comité des fêtes). Si le conseil donne un avis favorable à cette demande, cette attribution sera confirmée aux autres associations lors de la prochaine réunion qui aura lieu pour désigner l'association organisatrice du loto du téléthon qui aura lieu le 2 décembre 2022.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que M. Serge MARTIN, agent technique, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1er février 2023. Aussi, une procédure de recrutement sera engagée prochainement.

### **VOEUX**

Une réunion sera organisée après les vendanges afin de préparer la cérémonie des voeux.

La séance est levée à 20 h 30.